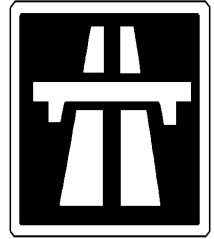


# CO.P.R.A.184

COLlectif pour la PROtection des RIVERAINS  
de l'Autoroute A184 (devenue A104)



Le 1er novembre 2006

## **Bricolages de l'A104 : Dominique Perben prétend « sauver » le poumon vert de l'Ouest parisien, et sacrifie les poumons de 200.000 habitants des Yvelines et du Val d'Oise**

Considérant :

- La décision ministérielle en date du 24 Octobre 2006 actant le choix du tracé dit « vert » du prolongement de l'A104 entre Méry-sur-Oise et Orgeval par Dominique Perben, Ministre de l'Équipement,
- Le débat public au cours duquel plus de 11.000 personnes ont rejeté avec force et arguments les tracés en zones urbanisées,
- L'atteinte irréversible à l'environnement et à la qualité de vie pour près de 200.000 habitants concernés,
- La mise en danger de la santé de milliers de familles riveraines par la pollution de proximité, qui a été dénoncée par les autorités scientifiques et médicales,
- Le non-respect des normes françaises et européennes en terme de prévention des risques, qui caractérise les autoroutes en milieu urbain et notamment le projet A104,

Le Bureau exécutif du CO.P.R.A.184, au cours de sa séance du 30 octobre 2006, a rejeté catégoriquement et sans appel le tracé « vert ».

Le CO.P.R.A.184 :

- Dénonce la décision ministérielle qui promet de sinistrer des milliers de riverains au nom de la protection de la nature, en laissant croire que la forêt de St Germain en Laye serait mise en cause par certains des tracés mis au débat public,
- Rejette cette décision non financée, qui fera porter le poids d'un investissement pharaonique sur les riverains qui n'ont pas l'usage d'une telle infrastructure et l'ont rejetée unanimement,
- Dénonce une décision prise en petit comité avec certains potentats locaux, passant outre l'expression citoyenne pendant le débat public qui s'est déroulé de Mars à Juillet 2006,
- Constate l'échec de toute tentative de solution négociée dans le cadre du débat public,
- Réaffirme son opposition irrévocable à tout tracé de l'A104 en zones urbanisées dans les Yvelines et le Val d'Oise,
- Affirme plus largement son refus de toute nouvelle infrastructure autoroutière dans les Yvelines et le Val d'Oise ; les problèmes locaux de déplacements peuvent et doivent recevoir des solutions locales d'aménagement du réseau routier secondaire,
- Refuse toute participation aux phases ultérieures du projet A104, tendant à la mise au point des études sommaires et/ou détaillées en vue de l'enquête d'utilité publique.

Le CO.P.R.A.184

appelle à la mobilisation des populations des Yvelines et du Val d'Oise pour que l'Etat :

- annule la décision ministérielle du 24 Octobre 2006,
- abandonne tout projet de prolongement autoroutier de la Francilienne entre Méry-sur-Oise et Orgeval, ainsi qu'en avaient décidé 3 précédents Premiers Ministres.

Le CO.P.R.A.184

engagera toute action auprès des élus locaux, régionaux et nationaux, auprès des autres associations concernées, et par voie de justice s'il y a lieu, pour faire droit à sa revendication.